

MOBILITÉ

# L'État soutient 4 projets d'aménagements cyclables sur le territoire communautaire

Le ministère de la Transition écologique soutient 4 projets d'aménagements cyclables sur le territoire communautaire, afin d'assurer la continuité des aménagements cyclables sur le réseau urbain et l'EuroVélo 4.

---

PUBLIÉ LE  
2 AVRIL 2021

Dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel à projets du Fonds mobilités actives « Aménagements cyclables 2020 », le ministère de la Transition écologique a retenu les 4 projets présentés par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole :

- pérennisation de l'aménagement temporaire d'entrée de ville autour des bassins ;
- pérennisation de l'aménagement temporaire « liaison ville haute - ville basse

» ;

- aménagement cyclable sur les rues Pierre Mendès-France et Eugène Mopin en direction de Rouelles ;
- aménagement cyclable entre Le Havre et le Pont de Normandie via la zone industrialo-portuaire (faisant partie de l'EuroVélo 4 aussi appelée Vélomaritime).

Les trois premiers projets consistent à pérenniser les aménagements temporaires réalisés en juin 2020 au sortir du confinement sanitaire, dans le but d'encourager la pratique cyclable comme alternative à la voiture individuelle et aux transports en commun.



*« Nous sommes très fiers d'avoir retenu l'attention de l'État qui valide ainsi notre stratégie : renforcer notre réseau cyclable afin de favoriser la mobilité douce pour les déplacements du quotidien sur notre territoire. »*

*Augustin BOEUF, conseil communautaire délégué au vélo et adjoint au maire du Havre*

## **1 million d'euros de subventions à la clé**

---

Pour ces 4 projets, la Communauté urbaine recevra une subvention du ministère de la Transition écologique pour un montant total d'1 million d'euros. **Le Havre**

**Seine Métropole est la première collectivité de Normandie en nombre de projets retenus et la 2<sup>e</sup> au niveau national.**

Les réalisations s'échelonneront tout au long de l'année 2021, à commencer dès maintenant par la pérennisation de l'aménagement temporaire d'entrée de ville autour des bassins.

## **Mi-avril : début des travaux sur l'axe est-ouest du Havre**

---

Le Havre Seine Métropole et la Ville du Havre engageront mi-avril la pérennisation de l'aménagement cyclable temporaire entre le bassin Vauban et le bassin du Commerce au Havre.

Ce tronçon s'inscrit dans un **itinéraire cyclable majeur** entre l'entrée de ville à l'Est, le centre-ville à l'Ouest et le quartier Saint-François au Sud. Il permet également de connecter le centre-ville avec le campus universitaire. Au cours de l'expérimentation, une moyenne de 430 cyclistes par jour a été enregistrée, soit une des plus importantes du réseau cyclable havrais.

L'objectif de la collectivité est désormais de **pérenniser ce tronçon par des aménagements définitifs**. Il s'agit notamment de confirmer la reconfiguration du carrefour « à la hollandaise » et d'installer la piste cyclable bidirectionnelle le long du quai André-Carretté.

Le retour d'expérience de l'aménagement temporaire amène la collectivité à faire le choix d'une piste bidirectionnelle sur la rive ouest du quai Casimir-Delavigne. De plus, suite aux observations des associations cyclistes durant la phase expérimentale, des améliorations sont apportées concernant les traversées vers

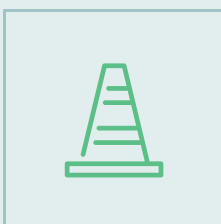
l'avenue Vauban et le cours Commandant-Fratacci.

De même, afin de fluidifier le trafic automobile dans ce secteur et de soulager l'avenue Vauban, la chaussée Georges-Pompidou sera remise à double-sens de circulation pour les véhicules.

Au total, cet aménagement représente 2 km de voirie à rénover et à aménager afin d'intégrer les pistes cyclables.

## Un investissement de 570 000 euros

Cet aménagement représente un investissement de 570 000 euros à la charge de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. L'aide de l'État dans le cadre du Fonds mobilités actives représente 170 000 euros pour ce projet. Le Département de la Seine Maritime subventionne ce projet à hauteur de 142 000 euros ainsi que la Région Normandie pour 91 000 euros.



### ***Infos travaux***

Les travaux de cet itinéraire débutent le mardi 6 avril. La réalisation de ces aménagements nécessite la fermeture complète du carrefour quai Lamblardie et quai André Carreté entre le 12 et le 16 avril inclus. Un plan de déviation est mis en place sur les voiries impactées. La durée des travaux est estimée à un mois.

